

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

Le 24 janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mesdames BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, DEBROSSE Adeline, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, MILACHON Éric, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : Mme BAUDRIER Françoise

Nombre de conseillers en exercice 14 ; Nombre de présents 13 ; Convocation adressée le 16 janvier 2023

Ordre du jour

- Provisionnement de créances (budget assainissement),
- Demande de dégrèvement de la part assainissement,
- Division de la parcelle sise 12 rue Chaude,
- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

- Proposition financière véhicule Peugeot,
- Vente du matériel,
- Demande de subventions projet cantine/garderie

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022, l'ordre du jour ainsi que l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

PROVISIONNEMENT DE CREANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Le Maire expose au conseil municipal des états de provisionnement des créances du budget assainissement concernant :

- Une créance de 2015 pour la somme de 35.06 €, montant de 5.26 € à provisionner,

Le Maire expose au conseil municipal que des crédits seront inscrits au budget assainissement 2023 comme suit :

- Chapitre 68 - Article 6817..... + 5.26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la somme décrite ci-dessus au budget assainissement 2023,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEGREVEMENT DE LA PART ASSAINISSEMENT EN CAS DE FUITE

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de dégrèvement de la part d'un administré.

Suite à une fuite d'eau sur son réseau, le Maire propose un dégrèvement sur la facture de l'administré pour la

partie assainissement concernant la surconsommation soit 38 m3. Auparavant le pétitionnaire devra justifier la réparation par un professionnel.

Le Maire propose au conseil municipal que, lors d'une fuite sur la partie privative de l'installation d'un administré et surconsommation d'eau, il convient de prendre pour règle d'accepter un dégrèvement sur la facture (partie assainissement) concernant cette surconsommation sous condition de fournir un justificatif de réparation par un professionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le dégrèvement concernant la part assainissement de la surconsommation soit 38 m3,
- Accepte d'appliquer le principe de prendre pour règle d'accepter un dégrèvement sur la facture (partie assainissement) concernant cette surconsommation sous condition de fournir un justificatif de réparation par un professionnel.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIVISION DE LA PARCELLE D 965 – 12 RUE CHAUDE

Le Maire expose au conseil municipal que la parcelle cadastrée D 965 est celle sur laquelle est située la maison d'habitation et le garage (legs de M. MARIE Pierre) doit faire l'objet d'une division, afin de pouvoir en garder une partie pour les services techniques de la commune.

Le Maire expose au conseil municipal que le géomètre AZIMUT CONSEILS établira un devis. Sur cette parcelle sera installée une réserve d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est favorable à ce principe,
- Décide de demander au géomètre un devis pour la division de la parcelle D 965,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROJET CANTINE-GARDERIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire expose au conseil municipal que la proposition financière du projet de la cantine-garderie est établie, les plans sont en cours d'élaboration.

Le Maire expose au conseil municipal que le projet a été étudié en commission par le Conseil Départemental. Le dossier a été retenu pour être proposé au programme « Ambition » du Conseil départemental.

Le Maire expose au conseil municipal que des subventions peuvent être allouées au titre de la DETR 2023 ainsi que dans le cadre du Pacte Territoires.

Le Maire propose au conseil municipal de constituer les dossiers de demande de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de demander les subventions au titre de la DETR 2023 et du Pacte Territoire (contrat Ambition),
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour information : Le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention DETR 2022 concernant l'acquisition du nouvel hangar communal et des travaux intérieurs est pris en compte sur l'année 2023.

PROPOSITION FINANCIERE POUR LE VEHICULE PEUGEOT

Le Maire expose au conseil municipal une proposition financière pour le véhicule Peugeot pour la somme de 12 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, Mme BAUDRIER Françoise ne prend pas part au vote :

- Décide de vendre le véhicule Peugeot pour la somme de 12 000 €,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PROPOSITION FINANCIERE POUR LE MOTOCULTEUR LABOUR

Le Maire expose au conseil municipal une proposition financière pour le motoculteur labour pour la somme de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre le motoculteur labour pour la somme de 500 €.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VENTE DU MATERIEL

Le Maire expose au conseil municipal une demande pour la vente du matériel suivant :

- Une débroussailleuse pour la somme de 100 €,
- Une motobineuse pour la somme de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre les matériels aux prix mentionnés ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- **Terrain Impasse Mercier**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'un compromis de vente pour le lot C (terrain Impasse Mercier) a été signé. Un permis de construire a été déposé.

- **Vide greniers 2023**

Le Maire rappelle au conseil municipal la réunion pour l'organisation du vide grenier le 27 janvier 2023 à 19 heures.

- **Sécurité routière**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendra de se réunir pour en discuter.

- **Site internet**

Le Maire informe le conseil municipal que le site est en construction.

- **Assainissement**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ouverture des plis, suite à l'appel d'offres pour la réhabilitation de la station d'épuration, aura lieu le 27 janvier 2023 à 18 h 40.

La séance est levée à 21 h 50

Marcel MILACHON,
Maire

Françoise BAUDRIER
Secrétaire de séance